
Renvoi au comité d'aliénation de l'annonce par le district de Montagne-sur-Aisne de la vente d'un bien, lors de la séance du 28 frimaire an II (18 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'aliénation de l'annonce par le district de Montagne-sur-Aisne de la vente d'un bien, lors de la séance du 28 frimaire an II (18 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 615;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38930_t1_0615_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

du zèle et de la fermeté que nous mettrons toujours à les faire exécuter, et en mêlant nos vœux à ceux qui lui sont exprimés de tous les points de la République, de l'inviter à rester à son poste. »

(*Suivent 8 signatures.*)

Le district de Pont-l'Évêque annonce qu'il vient d'envoyer 128 marcs au département, et qu'il y en a fait passer 167 marcs.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Pont-l'Évêque (2).

Les administrateurs du district de Pont-l'Évêque, à la Convention nationale.

« Pont-l'Évêque, 18 frimaire, 2^e année républicaine.

« Représentants du peuple,

« Avant-hier, l'administration reçut des ordres du département pour lui faire passer l'argenterie qu'elle pouvait avoir à sa disposition.

« Hier nous fîmes la récolte et aujourd'hui nous envoyons 128 marcs 2 onces 3 gros et 48 grains, que nous nous sommes procurés tant en ce district qu'en l'église de cette commune. Nous avons également piqué l'émulation de toutes les communes de notre arrondissement, et nous nous flattons que notre invitation ne sera pas vaine.

« Nous remarquons qu'il a été envoyé précédemment par ce district, au directeur de la Monnaie à Rouen, 167 marcs 3 onces d'argent, puissent tous ces hochets de la superstition terrasser tous les ennemis de la Révolution.

« Gloire à la nation ! Honneur à la Montagne ! Guerre aux tyrans ! La liberté, l'égalité ou la mort !

« BRUNEL ; LE GRAS ; MAUCHRETIEN ; C. GUISTEL ; REGNIÉ, *procureur syndic.* »

Le district de Montagne-sur-Aisne annonce à la Convention nationale, qu'un bien estimé 118,558 livres, a été vendu 606,795 livres, ce qui présente une différence de 488,236 livres.

Insertion au « Bulletin », renvoi au comité d'aliénation (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

Les administrateurs du district de Montagne-sur-Aisne, ci-devant Sainte-Menehould, écrivent qu'un bien national, évalué 118,558 liv. 14 s. 8 d. a été vendu 606,795 livres, ce qui présente une différence en plus de 488,236 liv. 5 s. 4 d.

La Société des Sans-Culottes de Villeneuve, département de Lot-et-Garonne, annonce que le citoyen Jean-Prujola Menin [Jean Poujoula], chargé d'un drapeau tricolore qui lui avait été remis par le citoyen Lex [Leyx], commissaire aux classes à Toulon, aime mieux abandonner tout ce qui lui appartenait, plutôt que de perdre son drapeau; il le sauva avec intrépidité dans le moment de l'invasion des rebelles à Toulon.

Mention honorable, insertion au « Bulletin »; renvoyé au comité d'instruction publique (1).

Suit la lettre de la Société des Sans-Culottes de Villeneuve (2).

Les Sans-Culottes de Villeneuve, à la Convention nationale.

« Villeneuve, département de Lot-et-Garonne, le 15 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Représentants,

« Lorsque notre commune fournit son contingent à la marine du port de Toulon, le citoyen Leyx, commissaire aux classes, remit à Jean Poujoula, l'un d'eux, un drapeau tricolore, et recommanda aux citoyens composant le détachement, de ne jamais perdre de vue ce signe de notre liberté: ils le promirent et ont tenu parole. Dans notre séance de ce soir, le citoyen commissaire nous a présenté le même Jean Poujoula, canonnier marin à 21 (*sic*), portant la bannière civique qui lui avait été confiée et qu'il a eu la louable intrépidité de soustraire à l'invasion de nos perfides et lâches ennemis. Jean Poujoula abandonna dans Toulon tout ce qu'il possédait, hardes, sac, linge, tout en un mot pour conserver à la République l'étendard qui, malgré les trahisons, fait trembler les tyrans et guide nos guerriers contre leurs satellites.

« Le brave marin a reçu de nous l'accueil qu'il mérite, nous pensons que ce trait de bravoure doit être placé parmi ceux qui remplissent les annales de la Révolution, et nous nous faisons un devoir de vous l'apprendre, nous désirerions l'apprendre à l'univers, et nous désirons encore prouver à cet univers que la République française a autant d'intrépides défenseurs de sa liberté que le brave Poujoula a de concitoyens.

Les membres composant la Société des Sans-Culottes de Villeneuve,

« MONFORTON SAINT-AMANT, *président*; PAGANEL, *secrétaire*; HUGON, *secrétaire.* »

Le citoyen Pierre Trocut-Malex [Troin-Malix], fait don à la patrie d'une pension annuelle de 1,208 liv. 15 s. jusqu'à la paix, et offre toute l'argenterie qu'il a, contre des assignats.

Mention honorable, insertion au « Bulletin »; renvoyé au comité des finances (3).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 295.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 817.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 295.

(4) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 29 frimaire an II (jeudi 19 décembre 1793).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 295.

(2) *Archives nationales*, carton F⁷ 1008³, dossier 1470. *Supplément au Bulletin de la Convention* du 29 frimaire an II (jeudi 19 décembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 295.